

5^e Journal du Lot 5^e

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE EN FRANCE

La Séparation. — Les retraites ouvrières. — Le budget.

La loi sur la séparation a provoqué une effervescence qui se traduit par des résistances aux inventaires faits dans les Églises par les agents des domaines. A Saint-Servan (Bretagne) les prêtres ont trouvé des complais chez trois officiers qui, délibérément, ont refusé d'obéir à leur général pour exécuter la loi et aider l'enregistrement à faire son devoir.

On rapproche avec raison l'attitude de ces hommes qui, pour ne pas désobéir à leur conscience, vont risquer le conseil de guerre, des soldats qui, pour ne pas tirer sur des grévistes, lèvent la crosse en l'air. Mais on songe aux conséquences très diverses qu'en tireront les juges : pour les uns l'acquiescement ou peu s'en faut, pour les autres de lourdes années de prison.

La loi sur les retraites ouvrières est terminée du côté Chambre des députés. Reste, du côté Sénat. Acceptera-t-il un projet de bienfaisance sociale qui coûtera près de 150 millions chaque année au trésor. Oui, certainement, s'il est démontré que ce crédit peut être trouvé sans trop de difficultés.

Espérons, en tout cas que le Sénat poussé par l'opinion s'efforcera de faciliter la solution afin de donner satisfaction à la classe laborieuse.

L'élan est donné et il faudra bien que tôt ou tard le budget démocratique supprime le budget monarchique.

Le budget est en retard. Pour n'en traverser aucun service, le gouvernement a été obligé de demander au Parlement deux nouveaux douzièmes provisoires.

Le vote de ces douzièmes a été fertile en incidents et en réformes. L'incident le plus notable est la question posée par M. Jaurès à propos de la conférence d'Algésiras ; une fois de plus les députés ont persisté dans le système qui consiste à laisser toute latitude au ministre des affaires étrangères sur les questions de politique extérieure.

Quant aux réformes, elles sont de deux ordres ; l'une procède d'un retour aux vieux errements et donne aux bouilleurs de cru le privilège de confectonner sans mesure l'alcool meurtrier. L'autre est au contraire de tendance démocratique très accusée ; elle réalise la réforme postale à deux sous au lieu de trois sous pour les lettres fermées. Depuis longtemps des pays fort avancés comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande avaient accepté la mode de correspondance à bon marché et s'en étaient bien trouvés. Mais le déficit que l'innovation devait faire au budget pendant la première année faisait peur au Sénat. Et il a fallu que le président du Conseil, jeté sur porte-feuille dans la balance pour obtenir qu'au Luxembourg on consentit à laisser appliquer la réforme dès le 18 mars.

A L'ÉTRANGER

La Conférence d'Algésiras

A Algésiras, la situation reste toujours tendue. M. Revilla a répondu à la note allemande en expliquant les desiderata français et en s'en remettant à la Conférence du soin de décider entre les prétentions opposées. Pour le moment, c'est la question de la Banque marocaine qui est discutée par les diplomates. Là-dessus, les deux principaux rivaux sont prêts de s'entendre, mais sur l'organisation de la police, il semble bien que la France refuse d'accorder toute concession. Et dès lors, c'est la mise en échec de toute l'œuvre échafaudée depuis six mois par la diplomatie. Un incident qui va jeter un peu de trouble dans l'opinion est favorable à nos prétentions, c'est le témoignage

apporté par les marocains sur l'attribution de deux ports à la société Schneider du Creusot. Or le fait était inconnu du gouvernement français qui n'avait pu le faire savoir au gouvernement allemand et qui se trouve ainsi dans une fautive situation, lui qui avait tant protesté contre certaines démarches faites par une maison allemande pour obtenir des travaux au port de Tanger.

Et tout cela tendrait à prouver que certain comité Marocain travaille hardiment et à faire échouer la Conférence et à nous donner le Maroc au risque de nous jeter dans la guerre pourvu qu'il trouve là-bas concessions et bénéfices.

LE FURETEUR.

RÉVOLTÉS

De par sa récente incarcération, M. Gustave Hervé, apôtre de l'insubordination dans l'armée, est réduit au silence. Le gouvernement a fait saisir la *Voix du Peuple*, organe officiel de la même doctrine. Par conséquent, on se plaisait à croire que la cause de la discipline resterait pour longtemps au-dessus de toute atteinte.

Ce n'était, paraît-il, qu'une vaine illusion. L'ex-professeur et ses amis n'ont pas trop à gémir du repos obligatoire auquel les condamna le jury parisien. Des amateurs distingués viennent, en effet, de se charger de la besogne dont ces grands premiers rôles ne pouvaient plus s'occuper.

Nous voulons parler — on le devine — de ces commandants, de ces capitaines, de Paramé, de Saint-Servan, qui, en service commandé, n'ont pas voulu exécuter les ordres qui leur étaient donnés. Il va sans dire que si ces messieurs ont ainsi fait défection c'est parce qu'il s'agissait de prêter main forte à l'autorité civile, que des ecclésiastiques tenaient en échec.

Force a fini par rester à la loi, mais on va voir, par un rapide résumé des faits, que ce ne fut point sans peine. A Paramé, le curé et le conseil de fabrique, ne permettant point qu'on procédât librement à l'inventaire, le général de division envoya réquisition au chef de bataillon Deblay qui commandait les troupes. Cet officier, sortant de sa poche le Code de justice militaire, lut à haute voix l'article 304, ainsi conçu :

Tout militaire qui refuse d'obtempérer à une réquisition de l'autorité civile est passible d'un emprisonnement de un à trois ans.

Puis le commandant Deblay ajouta :

Eh bien, messieurs, malgré l'article que je viens de vous lire, je refuse. Vous me commanderiez de défoncer la maison de mon père, je ne le ferais pas ; à plus forte raison la maison de mon Dieu. Je suis venu ici avec l'intention de faire tout ce qui m'était commandé, mais en ce moment, le cœur me manque, je ne puis pas.

Le sous-préfet, ayant invité ce chef de bataillon à passer le commandement au plus ancien capitaine, le chef de bataillon opposa un nouveau refus à cette invitation, il fallut que le général de division commandant d'armes vint donner lui-même des ordres au commandant Deblay pour que celui-ci consentit à obéir. A Saint-Servan, ce fut bien autre chose. Les portes de l'église, où devait avoir lieu l'inventaire, ayant été fermées, on fit d'abord les sommations réglementaires. Ces sommations étant restées sans résultat, le commissaire chargé de faire exécuter la loi pria le chef de bataillon Henry, commandant les troupes, de faire enfoncer la porte principale. Le chef de bataillon Henry refusa. Le général Davignon, commandant la 20^e division, vint alors lui-même donner au commandant Henry l'ordre d'obéir à la réquisition du commissaire.

Pour la seconde fois, l'officier refusa d'exécuter cet ordre. Le général dut appeler un autre chef de troupe. Le capitaine Spirat fut mandé. Il reçut à son tour la consigne que le chef de bataillon Henry n'avait pas voulu exé-

cuter. Et, comme le chef de bataillon Henry, le capitaine Spirat refusa délibérément d'obéir. Le général Davignon requit un troisième officier. Ce fut le tour du capitaine Langavan. Mais, pas plus que ses deux camarades, il ne consentit à exécuter les ordres de son général.

La grève menaçait de se généraliser, lorsque, par chance, le quatrième officier qui fut appelé, le capitaine Buller, voulut bien obéir sans observations ni murmures.

Naturellement, les feuilles bien pensantes ne tarissent pas d'éloges pour les quatre factieux. Il sont portés aux nues en attendant, sans doute, que le ciel s'ouvre tout grand devant leurs âmes de bons catholiques. Ils ont donné un mâle exemple de courage, voilà ce qu'on peut lire dans les journaux nationalistes. Pour notre part, nous avons comme une vague idée que les réactionnaires ne seront pas seuls à considérer d'un œil sympathique l'exemple en question. Quatre officiers sur cinq, qui refusent d'obéir, c'est une moyenne dont le susdit Gustave Hervé a tout lieu de se réjouir.

Nous objectera-t-on qu'il n'y a aucune comparaison à établir entre l'acte de ces chefs et celui, par exemple, du soldat, qui, en temps de grève, préférerait jeter bas son fusil, plutôt que de marcher sur les ouvriers, et reprendrait de la sorte aux conseils du *Pioupiau de l'Yonne* ?

Cette objection, en vérité, serait plaisante et l'argumentation même du chef de bataillon Deblay suffirait pour la retorque. « Si on me commandait de marcher sur la maison de mon père, je refuserais... Retenons la formule, et souvenons-nous que c'est précisément un des cas prévus par les révolutionnaires. S'il est logique avec lui-même, ce commandant ne pourra que s'incliner devant l'obstination de l'officier subalterne, du sous-officier, du troupier qui lui dira, un jour : « Dans la foule des travailleurs, contre lesquels vous me conduisez, il se trouve un être qui m'est cher. Souffrez que je ne fasse point un pas de plus ! »

Quoi qu'en puissent penser les cléricaux, l'indiscipline et la rébellion ne peuvent changer de nom, parce qu'elles ont pour auteurs des croyants au lieu de mécréants, des conservateurs au lieu de républicains. La faute est la même, en dépit de la variété des motifs. Et c'est pourquoi le pays se sentirait blessé dans sa légitime notion de l'équité, si demain ou après les mutins de Paramé et de Saint-Servan bénéficiaient d'un traitement de faveur.

Nous voulons espérer avec M. Messimy, que des mesures « sévères, immédiates, impitoyables » leur enlèveront l'envie, si j'ose dire, de se faire à nouveau les collaborateurs inconscients d'une propagande qu'ils sont cependant les premiers à qualifier de criminelle.

Paul BAZART.

Chambre des Députés

Séance du 1^{er} mars 1906 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre continue le budget de la guerre.

M. Bouhey-Alex rend hommage au travail si complet du rapporteur M. Klotz ; mais il critique les dépenses consacrées aux fortifications. Cet argent servirait davantage à renforcer les troupes de couverture, de même qu'on aurait dû faire une plus grande place aux cycles et aux automobiles dans l'armée.

En terminant, M. Bouhey-Alex constate que s'il y a beaucoup d'officiers, il y en a peu de républicains.

M. le lieutenant-colonel Roussel prononce un discours dans lequel il s'occupe des fortifications, des approvisionnements de réserve, du généralissime, du service d'état-major, des forces militaires de la France.

Séance de l'après-midi

La Chambre continue la discussion du budget de la guerre.

M. Rudelle adresse une question au

sujet des employés civils de l'école de St-Cyr.

M. de la Ferrounaye appelle l'attention du ministre sur les formalités imposées aux familles de militaires qui réclament le corps de leurs enfants morts sous les drapeaux ; il demande que ces formalités soient simplifiées.

M. Messimy prend la parole pour faire diverses critiques qui ont trait à l'accroissement des dépenses, à la loi des cadres, au commandement.

Pais M. Raiberti, dans un long discours, établit une comparaison entre l'armée allemande et l'armée française.

M. Klotz rapporteur du budget soutient les conclusions de son rapport et critique l'attitude des partisans de la paix à outrance.

M. Jaurès parle de l'attitude des socialistes au point de vue militaire.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 2 Mars 1906 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre continue la discussion du budget de la guerre.

M. Colliard adresse au ministre une question sur l'interprétation de la loi du 21 mars 1905 qui concerne les engagés.

M. Etienne répond à tous les orateurs qui ont parlé sur le budget de la guerre ; et la discussion générale est close.

Séance de l'après-midi

M. Bartheu pose une question au sujet des incidents survenus lors du procès Gallay-Mérelli.

Le ministre répond qu'il a adressé une circulaire aux magistrats pour faire que ces incidents ne se renouvelent pas.

La Chambre reprend le budget de la guerre.

M. Lasies parle sur l'incident Cuignet-André : On sait que le commandant Cuignet a adressé au ministre de la justice une plainte contre le général André qu'il accuse de faux et d'usage de faux.

M. Chaumié répond que la Cour de cassation est saisie du fait.

Les nationalistes interrompent, vocifèrent : les socialistes réclament la clôture de la discussion ; une violente altercation se produit entre MM. Aufray et Jaurès, puis l'incident est clos.

27 chapitres du budget de la guerre sont votés.

La révolution en Russie

Le brigandage

La voiture de la poste, accompagnée d'un agent de police, a été arrêtée à Batoum, en allant à la gare du chemin de fer, par une corde tendue à travers la rue. Dix bandits armés ont blessé l'agent de police et se sont emparés de la malle contenant 7.000 roubles en espèces et en valeurs. Un sac qui contenait des chargements représentant la somme de 10.000 roubles n'a pas été enlevé.

Les bandits se sont échappés.

Collisions de trains

Deux trains de transports militaires et de marchandises sont entrés en collision en Mandchourie, près de la station de Matsief ; seize wagons ainsi que les deux locomotives ont été endommagés.

Un chauffeur et un cosaque ont été tués et 16 chevaux blessés.

Déprédations

Une bande a envahi et complètement détruit l'atelier d'imprimerie de Niemira. La maison avait refusé, par crainte de la police, d'imprimer des proclamations socialistes.

A trois heures, une autre bande de socialistes a pénétré de force dans le bureau central de téléphones, et, après avoir couché en joue avec le revolver les employés du bureau, elle a volé la caisse.

L'agitation agraire

A la suite de violences commises après la dissolution d'une réunion à Nizniow, on a arrêté de nombreux paysans du village de Lodz-Kie, près Nizniow, accusés d'avoir commis des excès.

Le détachement des troupes qui escortait les prisonniers arrêtés a été attaqué par la foule des paysans. Les

troupes, ayant fait usage de la baïonnette inutilement, ont tiré sur les manifestants. Six personnes ont été tuées.

Autographes

On a voulu, ces jours derniers, d'importantes collections d'autographes. Il y a des amateurs passionnés pour l'écriture des contemporains ou des morts célèbres.

Voici quelques prix : une lettre de Hervé — le musicien pas le libraire — se vendit 16 francs. Une lettre de Wagner a fait 95 fr. Un cœur d'Athalie, de Mendelssohn (trois pages de musique) était payé 305 francs. Et M. Saint-Saëns s'est offert au prix de 1.600 francs le manuscrit de la Ballade opus 38, de Chopin !

Ces taux sont déjà passablement élevés. Ce n'est rien à côté de ceux qu'atteignent les autographes en Allemagne. A une vente qui eut lieu à Berlin, dans les premiers jours de ce mois, les enclères sont devenues absolument fantastiques. Une lettre de Glück, de deux pages, est montée à 5.000 francs.

Une lettre de Rolland de Lassus et une autre de Rembrandt ont atteint environ 7.000 francs chacune. Il est vrai que les épîtres de l'auteur des *Pélerinages d'Emmaüs* ne courent pas les rues. Mais 7.000 francs, c'est un chiffre respectable. Mon Dieu, le baron Gustave de Rothschild payait bien quatorze cent cinquante mille francs le *Bourgeois et la Bourgeoise*, chef-d'œuvre du maître hollandais.

Ca qui n'empêche pas, d'ailleurs, Rembrandt de mourir dans une profonde misère.

IL Y A UN PRÉCÉDENT

Un de nos plus nationalistes confrères reproche véhémentement à M. Thalmas d'avoir prononcé dans une réunion électorale tenue à Rueil, les paroles suivantes :

— Supposez que demain une nation catholique déclare la guerre à la France pour l'obliger à abroger la loi de Séparation ; tous les officiers catholiques français tourneront le dos à l'ennemi.

« Paroles sacrilèges ! Outrage aux officiers catholiques français ! » s'écrie notre confrère indigné.

Pour notre part, nous pensons qu'il ne faut pas trop s'emporter contre les « paroles sacrilèges » de l'historien candidat ; cela pour deux raisons :

1^o Quelle puissance catholique nous déclarera jamais la guerre pour faire abroger la Séparation ? Est-ce l'Italie anticléricale ? L'Espagne à peine en convalescence ? L'Autriche qui n'est pas limitrophe ? La Belgique ? L'éventualité est donc de pure fantaisie.

2^o S'il n'en était pas ainsi, les craintes exprimées par M. Thalmas ne paraîtraient pas si chimériques. N'est-ce pas au nom de la Constitution civile du clergé, sous la Révolution, que l'insurrection vendéenne a recruté ses soldats traités à la patrie ? Et faut-il donc rappeler l'infâme armée de Condé ?

Les projets de M. Fallières

M. Fallières a reçu un rédacteur des *Lectures pour tous* et lui a exposé ses projets :

« En observant les droits que la Constitution lui impose, a dit le Président, j'estime que le Président de la République peut être l'arbitre et le conseiller de la politique française, sans cependant prendre aucune part active à cette politique. Et d'ailleurs, la Constitution le lui permet lorsqu'elle lui accorde le droit de communiquer par message avec les Chambres et de leur demander une seconde délibération d'une loi dont la première délibération n'a pas abouti à un vote qui le satisfait... »

Le Président s'efforcera de suivre l'exemple de M. Loubet :

« J'exercerai avec joie, dit-il, toutes celles de mes prérogatives qui pourront avoir un heureux effet sur la prospérité de la nation et sur le bonheur individuel des citoyens. J'esquiverai de me soustraire à toutes les obligations, à toutes les contraintes, inutiles de la vie officielle qui n'intéresseront directement ni la prospérité du pays ni le bonheur de ses habitants. »

Enfin, M. Fallières est résolu à ne pas se représenter à l'expiration de son mandat :

« Je ne suis pas partisan du renouvellement du mandat présidentiel, et puis j'aperçois une certaine beauté dans le geste du vieillard qui, après avoir exercé dans son pays la magistrature suprême, a conservé assez d'indépendance et de simplicité vraie

Le Langage des Fleurs

Il paraît que la fleur à la boutonnière, un moment délaissée, va redevenir à la mode. Seulement on ne voudra plus porter que des fleurs emblématiques, symbolisant les opinions ou les secrètes pensées de chacun.

D'où vient cette coutume ? Les Anglais sont les premiers à avoir choisis des fleurs comme emblème : la guerre des Deux-Roses en a laissé le souvenir.

Les républicains, en 1780, prirent avec Camille Desmoulins, les feuilles vertes arrachées aux marronniers du Palais-Royal. Les boulangistes ont adopté l'aigle rouge, les socialistes actuels l'églantine pourpre.

Les violettes sont devenues sous la Restauration, on ne sait trop pourquoi l'emblème des bonapartistes.

On connaît l'anecdote de Mlle Mars, la grande artiste, demandant un congé à M. de la Ferté, administrateur de la Comédie Française, dont le nom patronymique était Papillon. Mlle Mars était très bonapartiste et M. de la Ferté lui dit :

— Mademoiselle, je vous donnerai votre congé lorsque les violettes seront des lis.

— Et moi, monsieur, je vous le redemanderai quand les papillons seront des aigles.

INFORMATIONS

Parti radical et radical socialiste

Le Comité exécutif du Parti radical et radical socialiste, réuni en séance plénière, sous la présidence de M. Renoût, président, après avoir adopté les procès-verbaux des assemblées des 14 et 21 février décide : 1^o que les élections pour le renouvellement du bureau, auront lieu le 28 mars 1906, 2^o après une discussion sur l'attitude du Comité et du bureau vis-à-vis des dissidents, l'ordre du jour suivant a été adopté :

« Le Comité exécutif du Parti radical et radical socialiste, rappelant ses déclarations précédentes en ce qui concerne l'attitude des républicains dissidents, considérant que si des sanctions s'imposent partout où ce sera possible, il appartient aux groupements républicains locaux de prendre les initiatives nécessaires ; donne mandat au bureau de s'entendre avec les organisations locales adhérentes en s'inspirant de l'intérêt supérieur de la République. »

La représentation proportionnelle

Sur l'initiative de M. Charles Benoist, rapporteur des propositions de loi sur la représentation proportionnelle, une réunion a été tenue jeudi, à laquelle avaient été convoqués près de 300 députés. Tous les groupes de la Chambre étaient représentés.

La réunion a décidé d'inviter les membres du Parlement et les candidats partisans de la représentation proportionnelle à en faire un article fondamental de leur programme, afin que la réforme électorale puisse être abordée et résolue dès les premiers temps de la prochaine législature.

Les projets de M. Fallières

M. Fallières a reçu un rédacteur des *Lectures pour tous* et lui a exposé ses projets :

« En observant les droits que la Constitution lui impose, a dit le Président, j'estime que le Président de la République peut être l'arbitre et le conseiller de la politique française, sans cependant prendre aucune part active à cette politique. Et d'ailleurs, la Constitution le lui permet lorsqu'elle lui accorde le droit de communiquer par message avec les Chambres et de leur demander une seconde délibération d'une loi dont la première délibération n'a pas abouti à un vote qui le satisfait... »

Le Président s'efforcera de suivre l'exemple de M. Loubet :

« J'exercerai avec joie, dit-il, toutes celles de mes prérogatives qui pourront avoir un heureux effet sur la prospérité de la nation et sur le bonheur individuel des citoyens. J'esquiverai de me soustraire à toutes les obligations, à toutes les contraintes, inutiles de la vie officielle qui n'intéresseront directement ni la prospérité du pays ni le bonheur de ses habitants. »

Enfin, M. Fallières est résolu à ne pas se représenter à l'expiration de son mandat :

« Je ne suis pas partisan du renouvellement du mandat présidentiel, et puis j'aperçois une certaine beauté dans le geste du vieillard qui, après avoir exercé dans son pays la magistrature suprême, a conservé assez d'indépendance et de simplicité vraie

pour se retirer de lui-même, pour rentrer dans la vie privée et se contenter du titre de citoyen, le plus beau de tous les titres. »

A Algérie

LA QUESTION DE LA BANQUE

L'affaire de la Banque se traîne péniblement et va même parfois en arrière. Les Allemands sont revenus sur certains points où l'accord était intervenu, notamment sur la question des censeurs qui devaient remplacer le conseil de surveillance. L'Allemagne, après réflexion, veut maintenir ce conseil, qui, étant composé du corps diplomatique à Tanger, constitue une surveillance politique et empêcherait la Banque du Maroc de devenir un instrument d'influence française. Le résultat du recul ainsi effectué depuis quarante-huit heures par les Allemands sur divers points que tous considéraient comme acquis sera de prolonger la Conférence. On parle maintenant de la seconde moitié de mars comme terme de la Conférence.

L'EMPRISONNEMENT D'UN FRANÇAIS

Une dépêche de Tanger au *Standard* confirme que le gouverneur de Rabat, sur l'ordre du maghzen, a emprisonné un protégé français en raison des relations de celui-ci avec le vice-consulat français.

Cette arrestation, dont la nouvelle n'a pas été tout d'abord communiquée aux autorités françaises, a causé une vive sensation à Rabat.

Réserves communales de sérum contre la diphtérie

M. Dubief vient d'adresser à tous les préfets une circulaire relative aux mesures préventives qui doivent être prises dans le cas d'épidémie diphtérique. La sérothérapie antidiphtérique doit être mise à la disposition immédiate des populations au même titre que la vaccine antivaricelleuse. Telle est la principale considération de la circulaire ministérielle. Pour que ce résultat soit atteint, plusieurs exemplaires de ce document viennent d'être envoyés par l'intermédiaire des préfets aux municipalités, qui devront en assurer réception et prendre les mesures nécessaires, conformément à la loi du 15 février 1902, afin que leurs communes soient pourvues des quantités de sérum en vue d'assurer à la fois la lutte et la prévention contre la terrible maladie.

Petites Nouvelles

La Cour de Cassation a rejeté le pourvoi du nommé Leroy, condamné à mort par la cour d'assises de la Meuse pour assassinat.

On annonce que plusieurs soldats du 17^e bataillon d'artillerie de forteresse, caserné à Toulon, se sont mutinés.

Un comité, sous la présidence du lord-maire de Londres, a rejeté un projet d'établir un barrage sur la Tamise.

Un incendie s'est déclaré dans la soute aux munitions du croiseur cuirassé « Dupleix ». Il a été éteint par les moyens du bord. Les dégâts sont importants.

Le voyage du roi Edouard à Paris et à Biarritz ne serait qu'un simple voyage de plaisance. On annonce qu'il est certain que le roi Edouard échangera une visite avec M. Fallières et donnera audience à M. Rouvier.

Le roi des Belges a visité l'escadre française à Villefranche.

Les journaux publient une dépêche d'Hong-Kong, suivant laquelle l'impératrice douairière de Chine serait morte.

MOTS DE LA FIN

Deux braves femmes parlent de l'avenir de leur progéniture.

— De mon Hippolyte, dit l'une d'elles, nous ferons un bachelier... écolâtre. Dame, vous comprenez : son père est facteur des postes... Le petit ne peut pourtant pas déroger !

Le papa de Toto parlait devant lui d'une certaine affaire dans laquelle un de ses amis lui avait brûlé la politesse.

— Dis, papa, dit le moutard, après avoir réfléchi, comment donc qu'il fait chauffer cela, ton ami ?

CHRONIQUE LOCALE

FÊTES DE CHARITÉ

et Concours musical des 3 et 4 Juin

Le Concours musical qui doit avoir lieu à Cahors les 3 et 4 Juin 1906 se présente sous les meilleurs auspices, indépendamment des fêtes que se propose de donner la Ville à l'occasion de ce concours, telles que bataille de fleurs, régates, festival, etc.

Le Syndicat d'Initiative du Lot, pour être agréable aux sociétés musicales, organise une série d'excursions à des conditions exceptionnelles de confort et de bon marché. Parmi ces excursions, l'une des plus attrayantes est

celle des grottes de Padirac et de La Cave. Un voyage en bateau à quelques centaines de mètres de profondeur, à travers des salles souterraines, immenses, décorées de profusion de stalactites et de stalagmites géantes, produisant un effet fantastique à la lueur des globes électriques, voilà de quoi laisser un souvenir impérissable aux sociétés qui voudront bien honorer Cahors de leur présence.

Les sociétés qui n'auraient pas encore reçu le règlement peuvent le demander au Secrétaire général du Concours, M. Farges, professeur au Lycée Gambetta.

CONGRÈS DU PARTI RADICAL

Le Congrès des partis de gauche a eu lieu jeudi, dans la salle du Théâtre où une foule immense se pressait.

De tous les points de l'arrondissement, les citoyens qui s'intéressent aux luttes politiques, s'étaient rendus à l'appel qui leur avait été adressé ; mais, néanmoins, il faut bien le dire, il y avait un trop grand nombre de citoyens sans mandat qui, munis cependant d'une carte de délégué, étaient entrés dans la salle.

LA RÉUNION

Ce fut une réunion publique magnifique qui commença à 2 heures 1/4.

M. de Monzie demanda tout d'abord à l'assemblée de vouloir bien nommer le bureau, et proposa M. Ernest Talou, le sympathique Conseiller général du canton de St-Géry comme président.

M. Ernest Talou déclina l'honneur qui lui est fait, car, dit-il, il a l'intention de prendre part à la discussion.

M. Boudou, Conseiller général de Montcuq est acclamé président, MM. Bénays, Conseiller d'arrondissement de Montcuq et Deltil, Conseiller d'arrondissement de Puy-l'Évêque sont désignés comme assesseurs.

Le bureau formé, M. Boudou remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle vient de lui faire en le désignant pour présider cette réunion, dont, en quelques mots, il indique le but, qui est de désigner un candidat républicain pour les élections législatives.

La division, dit-il, s'est glissée dans les rangs du parti républicain. Pour quelles raisons ? Il ne veut pas le rechercher ; mais en présence de l'assaut formidable que tous les Blocs de droite s'apprêtent à livrer aux troupes républicaines, il faut faire l'union, une union loyale et sincère.

Les excellentes paroles du maire de Montcuq sont couvertes d'applaudissements.

M. Boudou donne la parole à M. de Monzie.

M. DE MONZIE

M. de Monzie déclare, tout d'abord, qu'il soumet sa candidature à l'assemblée, mais il ajoute qu'il s'inclinera devant la désignation d'une candidature autre que la sienne, il n'acceptera pas le principe des candidatures multiples ; il estime qu'un bloc des droites, il faut opposer le bloc des gauches et dès lors, il pense que la candidature unique est le meilleur moyen de triompher de nos adversaires. Il s'inclinera donc devant le collaborateur qu'on lui imposerait.

Il faut que l'union des gauches réponde à la coalition des droites. Examinons donc ensemble, dit-il, quelles sont les difficultés qui s'opposent à un accord parfait.

M. de Monzie rappelle alors les élections sénatoriales qui ont provoqué des regrets et des déceptions. Il fait la part des regrets et des responsabilités qu'il ne veut pas esquiver ; mais fait-il maintenant prolonger en défiance législative la défaite sénatoriale ?

Faut-il aggraver les dissensions ? faut-il que l'erreur d'hier soit considérée comme un crime inexpiable ?

La réunion d'aujourd'hui n'est pas faite pour récriminer sur le passé, mais au contraire pour préparer l'avenir et organiser le présent.

L'heure est grave, sans doute ; contre le programme républicain vont se lever toutes les réactions, aujourd'hui surtout où les passions religieuses sont déchaînées à travers le pays. Votre candidat doit avoir l'appui unanime du parti, moi ou un autre peu importe ; mais que votre choix soit rapide et que celui qui aura l'honneur de porter le drapeau soit assuré du concours loyal de tous.

M. de Monzie aborde à ce moment la question de la Séparation.

Avec une éloquence admirable qui soulève souvent d'unanimes applaudissements, le brillant orateur explique et justifie la séparation dont il fait avec une rare richesse d'expressions l'histoire et le procès. Il expose comment la séparation a été rendue inévitable par un message insolent de Rome elle-même, à l'occasion d'une visite du Chef vénéré de l'Etat Français au roi d'Italie.

Puis, toujours au milieu des acclamations des auditeurs, M. de Monzie raille avec esprit le fameux projet présenté au Conseil général par M. Rey sur la séparation, projet qui prévoyait les prêtres salariés, mais libres dans la société ; pour eux tous les droits, tous les avantages, tous les profits sans la moindre obligation !

Mais l'agitation léricale, aussi violente soit-elle, ne peut arriver à un sérieux résultat : la séparation est faite et aujourd'hui un concordat est impossible.

M. de Monzie répond ensuite à quelques critiques qui lui furent adressées dans la réunion de dimanche par le citoyen Doizié, candidat socialiste. Il explique les causes qui ont motivé ces critiques et n'a pas de peine à se justifier. Il indique l'attitude qu'il a toujours eue au point de vue politique : combattre la réaction, car le péril est à droite.

Pour lui, en effet, il n'y a pas de péril à gauche, le progrès ne l'effraie pas, et par une transition heureuse, qui est soulignée d'unanimes applaudissements, il parle de l'impôt sur le revenu, dont il fait l'histoire, et des monopoles divers dont l'Etat, — actuellement détenteur des monopoles des allumettes, du tabac, des poudres, — devrait se charger : alcool, sucre, pétroles, ce qui lui assurerait de gros bénéfices et lui permettrait de dégrever les humbles et les salariés.

M. de Monzie parle également des réformes qui doivent être faites au point de vue judiciaire et affirme son intention d'aller toujours plus avant dans la voie du progrès.

Dans une brillante péroraison, l'éloquent orateur dit qu'il sait devoir trouver sur sa route des adversaires qui n'hésiteront pas à le combattre, à le discréditer ; mais il ne craint aucune accusation loyale faite au grand jour. Il ne redoute que la basse calomnie insaisissable et méprisable.

Il n'a qu'un désir : le triomphe du parti radical et une fois encore il déclare qu'il acceptera avec joie la décision du Congrès : il est à la disposition des électeurs, si un autre a plus de chance que lui d'assurer la victoire, qu'on le désigne et son concours, tout son concours est assuré au candidat qui sera acclamé.

M. de Monzie préconise, avant de terminer la formation d'un Comité républicain permanent : il voudrait qu'avant de sortir de cette réunion, cette formation fût faite, ou tout au moins que cette formation fût une conséquence de cette réunion.

Le discours de M. de Monzie est salué par d'enthousiastes ovations.

M. TALOU

M. Talou monte à la tribune.

Il a le devoir, dit-il, d'être bref, mais néanmoins de dire ce qui doit être dit avant qu'aucune décision ne soit prise par l'assemblée.

Sa présence à la réunion indique, du reste, son intention de faire son devoir de soldat discipliné du parti, sans rancœur, sans arrière-pensée.

Entre républicains, animés des mêmes sentiments démocratiques, au moment où les nécessités de l'heure sont si pressantes, qui donc pourrait se souvenir des menaces, des manœuvres, des injures.

Pas moi, certes, affirme M. Talou. Il est donc dégagé de tout parti personnel, il vient simplement apporter son effort pour essayer d'obtenir du parti l'union la plus étroite, la plus sincère.

M. Talou estime qu'à cette réunion il manque néanmoins des chefs autorisés du parti radical, et dès lors, il demande à l'assemblée si elle croit avoir l'autorité nécessaire pour imposer sa volonté à tout le parti républicain.

Si oui, il s'inclinera devant la décision qui sera prise.

M. Talou demande en outre si M. de Monzie est qualifié pour représenter le parti radical dans la lutte lors des élections sénatoriales du 7 janvier.

Ce sont là des choses qui devaient être dites, des questions qui devaient être posées ; la discipline ne peut impliquer l'abandon des opinions personnelles, ajoute M. Talou.

Par suite des fautes commises, une indécision règne dans le parti ; cette indécision cessera, il l'espère, à la suite de la décision qui va être prise, et quelle que soit cette décision, le conseiller général de St-Géry l'acceptera sans arrière-pensée et obéira en bon soldat pour assurer la victoire.

M. de Monzie reprend la parole pour répondre aux critiques de M. Talou. Il estime que si des fautes ont été commises, chacun doit en prendre sa part. Quoi qu'il en soit, il pense qu'il faut cesser de récriminer sur le passé pour préparer demain. Il faut choisir un candidat qui puisse assurer la victoire républicaine.

Toutefois, il faut que ce candidat soit choisi sans hésitation, sans arrière-pensée, car celui-là devra porter le drapeau républicain contre la coalition réactionnaire.

Un mot de « désunion » prononcé par M. de Monzie ramène M. Talou

à la tribune. Le dévoué conseiller général de Saint-Géry affirme à nouveau qu'il n'y a en lui aucune rancœur, aucun parti pris ; il s'est expliqué en toute franchise, en toute loyauté et il s'inclinera sans réserves devant le vote qui va avoir lieu.

Dans les conditions actuelles, conclut-il, j'ai le devoir, plus que tout autre, d'être un soldat fidèle et discipliné. Je fais un pressant appel à l'union, je demande qu'on fasse taire toutes les rancunes et qu'on se serre autour du drapeau.

Il y a quelque chose à quoi je tiens par-dessus tout : c'est à mon honneur de républicain.

De vifs applaudissements saluent une fois de plus les déclarations énergiques et républicaines de M. Talou.

Après l'intervention d'un citoyen qui voulait poser diverses questions à M. de Monzie, M. Boudou, président de la réunion, consulte l'assemblée sur l'ordre du jour.

L'ORDRE DU JOUR

L'assemblée est consultée sur le point de savoir s'il doit y avoir une candidature unique ou plusieurs candidatures républicaines.

L'assemblée se prononce pour la candidature unique.

Invitée à désigner le candidat qui sera chargé de représenter le parti aux élections législatives, l'assemblée acclame la candidature de M. de Monzie.

Des applaudissements saluent cette désignation.

La séance est levée à 5 heures.

ELECTIONS MUNICIPALES

Voici l'appel adressé aux électeurs cadurciens par les 27 candidats de la liste radicale démocratique.

Citoyens,

Vous connaissez la cause de la crise municipale : Elle est née de la question de l'Hôtel des Postes.

Sept d'entre nous ont refusé de sanctionner de leur vote un projet qu'ils croyaient impopulaire et nuisible à l'Hôtel des Postes.

Les vingt citoyens qui ont bien voulu prêter leur concours à la liste républicaine démocratique qui vient solliciter vos suffrages, se solidarisent entièrement sur cette question avec les conseillers démissionnaires.

Notre premier acte, si vous nous accordez votre confiance, sera de prendre une délibération annulant celle par laquelle le conseil municipal démissionnaire avait décidé la construction de l'Hôtel des Postes sur l'emplacement des écuries du Lion d'Or.

Nous n'entendons pas par là entrer cette question. Tous nos efforts tendront à lui donner une solution qui donne satisfaction à tous les quartiers de la ville, sans imposer de trop lourdes charges au budget municipal.

La question de beaucoup la plus importante et dont nous poursuivons la solution avec toute notre activité et toute notre énergie, c'est la question du service des eaux.

Nous voulons que tous les quartiers de la ville aient de l'eau en quantité suffisante en toute saison.

La grosse question de l'éclairage est restée en suspens par suite de la démission du Conseil municipal ; elle a déjà fait l'objet d'une étude approfondie ; néanmoins il semble résulter de diverses observations, que le projet qui avait été élaboré est passible de certains reproches et susceptible de certaines améliorations. Nous profiterons des conseils qui nous seront donnés et des observations qui nous seront faites et nous nous efforcerons d'obtenir dans le plus bref délai la solution la meilleure pour les intérêts de la ville et des particuliers.

Nous nous engageons d'ailleurs, à faire de l'administration au grand jour et, chaque fois qu'il surgira une question intéressant le commerce, l'industrie ou l'agriculture, à faire appel à la collaboration des Associations ou Syndicats qui existent dans notre ville et qui pourront, chacun en ce qui les concerne, nous donner d'utiles conseils.

L'assainissement des rues, l'entretien de la voirie, la mise en état des chemins ruraux qui nous paraissent négligés feront l'objet de nos efforts.

Nous tâcherons en outre de développer la caisse des écoles et de faire de ses ressources une répartition plus équitable entre toutes les écoles de la commune.

Citoyens,

Nous pourrions comme on le fait trop souvent, allonger démesurément la liste des améliorations que nous voulons réaliser ;

Mais nous ne devons pas oublier que notre vie sera courte et qu'en l'espace de deux ans on ne peut tout faire. Néanmoins, si, dans ce court délai, il nous paraît possible de solutionner ces questions si intéressantes du marché couvert, de l'avenue du Nord, de l'aqueduc collecteur de la Rue Nationale, vous pouvez être cer-

tains que nous ne négligerons rien pour vous donner satisfaction.

Au point de vue politique, les vingt-sept citoyens soussignés se réclament de la politique radicale et radicale socialiste. Ils donnent leur approbation complète à la politique laïque suivie depuis bientôt sept ans. Ils estiment que les lois récentes votées par le Parlement et qui ont eu pour objet l'affranchissement complet de l'Etat laïque, sont l'expression de la volonté populaire et qu'elles doivent être appliquées avec fermeté.

Ils soutiendront, dans la mesure que leur est assignée par la loi, les réformes encore à l'étude dont la réalisation aura pour effet de répartir plus équitablement les charges fiscales, et d'augmenter le bien-être et la sécurité des classes laborieuses par le développement des institutions de solidarité.

Citoyens,

Nous nous présentons devant vous, dans une pensée d'union et de concorde républicaine, sans aucun esprit d'hostilité ou d'agression contre des républicains ; notre but est, non pas d'aggraver les dissensions existantes, mais de chercher à les apaiser et à rétablir l'union dans le parti républicain ; union d'autant plus nécessaire à l'heure actuelle que les partis rétrogrades s'organisent avec un entraînement et une discipline admirables pour donner à nos institutions un furieux assaut.

Notre programme peut se résumer en quelques mots : agir toujours en fermes républicains et subordonner toujours l'intérêt particulier à l'intérêt général.

DELPECH JEAN-BAPTISTE, Liquoriste, Président Honoraire de la Chambre de Commerce, Conseiller démissionnaire ;

CARLIN EUGÈNE, Conduct. Princ. des P. et C., Cons. dém. ;

DARQUIER PIERRE, Docteur en médecine, Cons. dém. ;

DULAC J.-ANTONIN, Liquoriste, Juge au Tribunal de Commerce, Cons. dém. ;

RESSIGUIER JULES, ancien Négociant, Cons. dém. ;

TEYSSONNIÈRES MARIUS, Cont. des Mines, Cons. dém. ;

VINCENS URGISSE, Horticulteur, Offic. du M. A., Cons. dém. ;

ARNAUDET LÉON, Propriétaire à Lacapelle ;

AYMARD PIERRE, Docteur en médecine ;

BAUDEL JUSTIN, Voyageur de Commerce ;

BLANC JEAN, Propriétaire à Bégoux ;

BRIS LOUIS, Propriétaire à Cabessut ;

CAILLAU RAYMOND, Président du Syndicat des Employés de Com. ;

CAYRAC MARC, Cond. Princ. des P. et C., en retraite ;

CAZES CHARLES, ancien Négociant ;

CONTÉ FRANÇOIS, Boulanger à St-Georges ;

DELPORTE LÉON, Négociant ;

FERNANDES PIERRE, Receveur des Contrib. Indir., en retraite.

GAYET URBAIN, Entrepreneur de travaux publics ;

GIBERT ETIENNE, Rédacteur des Postes ;

MAS BASILE, Principal clerc d'avoué ;

MAURIÈS PAUL, Négociant ;

SASTRES JULES-PIERRE, Propr. à St-Henri ;

SUQUET JOSEPH, Professeur à l'Ecole Normale ;

TROUILLET JULIEN, Fondeur ;

VERDIER FRANÇOIS, Receveur des Contrib., Indir., en retraite ;

VIDAL LÉON, Professeur agrégé au Lycée Gambetta ;

LA LISTE DE CONCENTRATION À DROITE

Nous recevons ce matin une copie — certifiée exacte — de la liste Ausset-Cayla-D'Armagnac.

Nous la publions à titre de document :

Ausset ; Cayla ; D'Armagnac ; Agar, notaire ; Besse, avocat ; Billières père, ancien avoué ; Bonnet, filateur ;

Bris, vétérinaire ;

Calmès, propriétaire ;

Calmès Damien, aubergiste ;

Carriol, agent d'assurances ;

Clary Gaspard, à Cabessut ;

Crudy, agent d'assurances ;

Dajan-Delorie, serrurier ;

Delport Charles, propriétaire ;

Dubernet, négociant en gros ;

Fréjaville, ancien agent-voyer ;

Girma, libraire ;

Lacoste, ancien avoué ;

Lamelle, propriétaire à Cabessut ;

Magot, propriétaire à Bégoux ;

Daniel Martin, C^e du gaz ;

Milhet Marcel, teinturier ;

Orliac, pharmacien ;

Pélessié, gendre Courbebaisse ;

Sastres, propriétaire à St-Henri ;

Sire, chef mécanicien.

Commission départementale

Séance du 28 février 1906

Présents : MM. Iscard, président, Malvy, Peyrichou, Couderc et Relhié, secrétaire. Absents : MM. Longpuech et Laparra, excusés.

M. le préfet assiste à la séance. Pensions aux vieillards infirmes ou incurables :

Théron, Jean, à Berganty, 100 fr.

Jarlan, Jean-Pierre, à Berganty, 100 fr.

Delbut, Joseph, à Cuzance, 120 fr.

Delmas, Marie, Vve Laborie, à Gorses, 100 fr.

Reynaldy, Pierre, à Mercuès, 120 fr.

Mercié, Françoise, à Prendignes, 120 fr.

Boulzagras, Jean, à Sérignac, 120 fr.

Approuvé.

Castelnau. — Reconnaissance de Chemins ruraux N^o 80 et 82. — (Arrêté de reconnaissance.)

Edifices communaux. — Demandes de subventions.

Salviac. — Réparations à l'église d'Uziers. Accordé 30 fr.

Saillac. — Réparations au lavoir communal. Accordé 30 fr.

Orniac. — Réparations aux lacs et fontaines. Accordé 40 fr.

Pradines. — Réparations à la Mairie. Accordé 30 fr.

Blars. — Réparations au lac de Lafon. Accordé 30 fr.

Puy-l'Évêque. — Couverture du lavoir de Martignac. Accordé 30 fr.

Puy-l'Évêque. — Couverture du lavoir de Loupiac. Accordé 30 fr.

Prayssac. — Construction d'un lavoir. Accordé 30 fr.

Saint-Martin-de-Vers. — Réparations à la fontaine de Fages. Accordé 30 fr.

Cieurac. — Réparations aux fontaines publiques. Accordé 30 fr.

Saint-Pierre-Toirac. — Aménagement d'un local pour l'installation de la Mairie. Accordé 75 fr.

Gréalou. — Construction d'un lavoir. Accordé 30 fr.

Saint-Hilaire-Bessonies. — Réfection d'un pont sur le ruisseau de Veyres. Rejeté. (La Commission n'accorde pas de subvention pour travaux à exécuter sur les chemins vicinaux.)

Montbrun. — Réparations à la fontaine publique. Accordé 30 fr.

Espagnac-Sainte-Eulalie. — Réparations à la passerelle. Accordé 30 fr.

Faycelles. — Construction d'un ponceau international à la Madeleine. Accordé 30 fr.

Saignes. — Construction d'un lavoir. Accordé 30 fr.

Corn. — Réparation à la fontaine de Crayssac. Accordé 30 fr.

Cornac. — Réparations d'un chemin. Accordé 30 fr.

Terrou. — Reconstruction du pont de Sesmayou. Accordé 30 fr.

Mayrinac-Lentour. — Réparations aux fontaines. Accordé 30 fr.

Padirac. — Réparations aux fontaines. Accordé 30 fr.

Cavagnac. — Réparations à un chemin rural. Accordé 30 fr.

Concorès. — Réparations à la fontaine de Carriol. Accordé 30 fr.

nés comme seconds prix dans chaque section.

Les envois seront reçus du 28 février jusqu'au 30 avril inclus, terme de rigueur. Passé ce délai, les œuvres seront refusées.

Aucune limite n'est imposée aux concurrents. Toutefois, un sujet poétique (théâtre excepté) ne devra jamais excéder cent cinquante vers. La plus grande impartialité sera, comme par le passé, observée dans l'examen des œuvres. Le mérite littéraire seul entrera en compte dans les décisions du jury. Les membres de la société ne sont pas admis à prendre part au concours. Les manuscrits ne seront pas rendus.

Toutes les œuvres devront porter à côté du titre une devise. Cette devise sera répétée sur une enveloppe cachetée à la cire et qui sera ouverte seulement après le classement. Cette enveloppe devra renfermer le nom et l'adresse du concurrent et être insérée dans le pli d'envoi du manuscrit.

Les fleurs, d'une grande valeur artistique, sont fournies par une des meilleures maisons de Paris.

Adresser toutes les communications à M. Eugène Robert, secrétaire général des jeux floraux, rue du Lycée, Cahors.

NOTA. — La société se réserve : 1° de faire représenter les pièces couronnées sur la scène du théâtre municipal de Cahors; 2° de publier dans son bulletin, avec les noms des lauréats, les œuvres couronnées.

La distribution des récompenses aura lieu au théâtre de Cahors, en séance solennelle, à une date qui sera ultérieurement portée à la connaissance des concurrents.

Foire du 1^{er} Mars

La foire du 1^{er} mars a été assez importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :
Bœufs gras de 32 à 34 fr. les 50 kilos; d'attelage de 450 à 800 fr. la paire. Bouvillons de 350 à 450 fr. la paire.

Porcs gras de 48 à 50 fr. les 50 k.; porcelets de 24 à 30 fr. la pièce.

Moutons gras 0 fr. 80 le kilo. Brebis pour l'élevage de 25 à 30 fr. la pièce.
Halle. — Blé en vente 300 hectol. vendus 280, prix moyen 18 fr. 25 cent. l'hectolitre.

Maïs en vente 250 hectol. vendus 225, prix moyen 12 fr. 50 l'hectolitre.
Pommes de terre 3 fr. 50 à 3 fr. 75 les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses 0 f. 75 le 1/2 kilo; poulets 0 fr. 80 le 1/2 kilo; dindes 0 fr. 65 le 1/2 kilo.

Lapins privés 0 fr. 35 le 1/2 kilo.
Œufs 0 fr. 75 la douzaine.
Truffes de 8 à 9 fr. le kilo.

Musique du 7^{me} de Jigar

PROGRAMME DU 4 MARS 1906

- Allegro militaire Farigoul.
- Le Voyage en Chine (ouvert.) Bazin.
- La Vallée d'Ossau (valse) Benoist.
- La Mascotte (fant.) Audran.
- Les Echassiers landais Millot.

Allées Fénélon, de 3 h. à 4 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 février au 3 mars 1906

Naissances

Jeanne, rue Labarre.
Agnès, à la Maternité.
Dedieu, Firmin-Léon-Louis, rue du Château du Roi, 4.

Publications de Mariage

Delrieu, commis principal des Ponts-et Chaussées, et Aladel, Elise-Lucie.

Mariages

Mazard, Jean-Pierre, attaché aux services des titres du Crédit Lyonnais, et Alazard, Marguerite, s. p.
Villières, Baptiste-Pierre-Auguste, cultivateur, et Conté, Maria-Eloïse-Clara, robeuse.

Décès

Valette, Catherine, veuve Baudel, 69 ans, s. p. rue de l'Île, à Cabessut.
Delpech, Jean-Baptiste, tisserand, 86 ans, rue du Portail des Augustins, 14.
Boutaric, Baptiste, maçon, 59 ans, rue Donzelle, 13.
Pelti, Louis, charpentier, 39 ans, rue Labarre, 48.
Delpech, Marie-Rose, veuve Pinède, 79 ans, s. p. au Cayrel.
Ricaud, Xavier-François, marchand de logis en retraite, 66 ans, Boulevard Gambetta, 50.
Salgues, Catherine, épouse Delpont, 70 ans, s. p. rue Ste-Claire, 5.

Vivo la Separacion

Intéressante et jolie brochure en vers patois par un Quercynois.
En vente à Cahors chez Mlle Imbert, 79 Boulevard Gambetta, au prix de 0 fr. 25.

Phaéton de Maître A VENDRE

S'adresser à M. ROUQUET, peintre.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris 2 mars 12 h. 27 s.

A Algésiras

Les rapporteurs de la conférence d'Algésiras ont terminé hier soir la rédaction du projet de la Banque ils ont réservé les articles litigieux. Cependant l'optimisme persiste à régner dans les milieux officiels de Berlin.

Edouard VII et Guillaume II

Malgré les démentis, une dépêche de Londres affirme que Edouard VII et Guillaume II se rencontreront prochainement.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris 3 mars 10 h. 20 m.

Edouard VII en France

Le roi d'Angleterre s'est embarqué hier soir à 11 heures à Portsmouth et est parti dans la matinée pour la France. Il a exprimé le désir de voir à Paris, M. Loubet.

Guillaume II et Edouard VII

L'entrevue du roi Edouard VII et Guillaume II aura lieu en avril en Grèce.

A Algésiras

La Conférence d'Algésiras discute aujourd'hui les articles litigieux relatifs à la Banque du Maroc. La bonne impression au sujet de la Conférence augmente.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Catus

Fête scolaire. — Pour remercier le nombreux public des Cours d'adultes et des Conférences populaires, les instituteurs et institutrices donneront, dimanche prochain, avec le gracieux concours de la jeunesse catusienne, une grande soirée-concert, à laquelle sont invités tous les amis de la locale.

Voici, en résumé, le programme de cette fête.

1^{re} PARTIE

- 1^o Marche carnavalesque (ouverture, par l'orchestre).
- 2^o Les Chasseresses (chœur d'ensemble).
- 3^o Le Cor (chant d'école, par les petites filles).
- 4^o Harpagon et son valet (scène comique : garçons).
- 5^o Lou parpaillol (chœur d'ensemble).

2^e PARTIE

- 1^o Retraite espagnole (ouverture, par l'orchestre).
 - 2^o La chanson des pères (chœur d'ensemble).
 - 3^o C'est la France ! (chant d'école : filles et garçons).
 - 4^o Que diable allait-il faire dans cette galère ! (scène comique : garçons).
 - 5^o Échos du Quercy (chœur et orchestre).
- Le répertoire sera varié par des chansons et morceaux d'opéra, chantés avec accompagnement.
- La salle de la classe enfantine sera ouverte au public à partir de 7 heures et demie.
- On commencera à 8 heures.

Cremps

L'inventaire. — Les opérations de l'inventaire ont eu lieu dans notre commune, non sans occasionner quelques incidents que certains pourraient bien regretter.

M. le Receveur de l'Enregistrement de Lalbenque, après avoir subi une protestation d'un fabricant, fut pris à parti de façon très inconvenante par le curé de la commune qui tint à l'adresse de ce fonctionnaire et des pouvoirs publics des propos violents.

Cependant ce curé aurait dû observer une attitude plus correcte; il semble que, lorsque, comme lui, on a sollicité et obtenu du Gouvernement une subvention de 8,000 fr. pour la construction du clocher de l'église, on devrait avoir la pudeur d'être un peu reconnaissant, ou tout au moins d'être poli envers ceux qui vous ont obligé.

Il faut dire, il est vrai, que la protestation du fabricant et du curé, pas plus que les vociférations de quelques malheureux bigotes, n'ont pu empêcher M. le Receveur de remplir sa mission.

Castelfranc

La halte. — Nous apprenons qu'à la suite de démarches de M. de Monzie, la compagnie d'Orléans prend ses mesures pour établir une halte au pont de Castelfranc. Les voyageurs sans bagages (et ils sont les plus nombreux), pourraient prendre leur billet au pont de Castelfranc et éviteraient ainsi les parcours de 1500 mètres qu'ils sont obligés de faire chaque fois qu'ils vont prendre le train.

Les habitants de Castelfranc et des communes avoisinantes, qui demandent depuis si longtemps cette halte, se réjouissent de cette décision et remercient vivement M. de Monzie de son initiative. Au moment des élections, ils se souviendront et apporteront leurs suffrages à celui qui s'intéresse si utilement à leurs intérêts.

L'inventaire. — Samedi dernier, M. dernier, M. Calvet, inspecteur des domaines, est venu faire l'inventaire dans l'église de Castelfranc.

Après lecture habituelle de la protestation du curé, l'inventaire s'est poursuivi sans aucun incident.

St-Géry

Remerciement de M. Fallières. — M. le Préfet du Lot a adressé la lettre suivante à M. le Président du Comité radical socialiste de St-Géry qui avait envoyé une lettre de félicitations à M. Fallières :

« Monsieur le président du Comité, Vous avez bien voulu transmettre au nom du Comité radical et radical-socialiste de St-Géry, une adresse de félicitation à M. Fallières à l'occasion de son élection à la Présidence de la République. »

« Je suis chargé de vous prier d'être auprès des auteurs de cette adresse l'interprète des meilleurs remerciements de M. le Président Fallières qui a été très touché de cette manifestation. »

Le Préfet du Lot, HÉLIS-DEVALS.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

L'article que nous avons envoyé au Journal du Lot, en réponse et faisant suite à la lettre du D^r Ayroles, parue vendredi, a rendu nos fidèles « catho » furibonds. Pensez donc, il y a bien de quoi en effet, et cette leçon vaut un bon fromage. Mais patientez, amis lecteurs, ce n'est qu'une escarmouche. Dimanche prochain nous publierons une lettre du Comité, en réponse à deux articles parus, dit-on, dans un supplément de la Défense et autour desquels on a fait grand silence, tout en se gardant d'en faire la plus stricte publicité. On a sans doute de bonnes raisons pour cela. C'est ce que nous démontrerons.

Vendredi, à deux heures, ont eu lieu les plaidoiries électorales. La commission chargée de la revision des listes a opéré en effet pas mal de radiations et toléré des inscriptions louches. Le tiers des électeurs qui se présentera sera, n'en doutez pas, très documenté à ce sujet, mais nos amis ne comptent néanmoins que sur un résultat douteux, car l'atmosphère ambiante de notre localité est un peu plus favorable aux réactionnaires; l'on sait au reste à quoi s'en tenir si l'on s'en rapporte aux faits de l'année dernière.

A ce sujet, nous aurions à relever ici l'attitude de certain maire du canton qui, tout en se disant de nos amis, favorise le recrutement des électeurs chez nos adversaires. Nous n'en dirons pas plus long aujourd'hui, ne voulant pas créer de scission dans notre parti à la veille d'une consultation électorale si importante. Il importe, en effet, de conserver aux troupes républicaines du canton de Bretenoux la cohésion si parfaite qui a toujours existé dans leur rang. Mais nous saurions le lui rappeler en temps opportun, si besoin était, car la discipline républicaine commande de dévoiler partout où ils sont les transfuges et les infidèles.

Comité radical démocratique. — Le Président du Comité de Bretenoux vient de recevoir une lettre de remerciements de M. Fallières, Président de la République, en réponse à une adresse de félicitations que le Comité lui avait envoyée.

Puybrun

Élections municipales. — Voici l'appel adressé aux électeurs par les 3 candidats républicains :

ELECTEURS, Vous êtes appelés à élire trois Conseillers municipaux. Vous vous rappelez les motifs de nos démissions destinées à protester contre l'attitude de la majorité du Conseil municipal qui, après avoir voté pendant deux années consécutives la suppression des prestations, à contre cœur, il est vrai, la fit avorter ensuite.

Devant la réprobation d'une grande partie de la population, approuvant nos démissions, cette même majorité se décida l'an dernier à faire appliquer enfin la taxe vicinale pour 1906.

Les motifs de la résistance à cette mesure vous les connaissez sans doute : la taxe vicinale grève les gros propriétaires fonciers et les étrangers, au bénéfice des petits propriétaires qui sont dégrèvés d'autant, comme vous pouvez vous en rendre compte.

Nos démissions ayant porté leurs fruits, le but que nous poursuivions étant atteint, nous nous représentons à vos libres suffrages.

Électeurs, L'élection du 4 mars est un referendum sur la question des prestations, cette réforme ayant sans doute été votée, comme les années précédentes, à titre d'essai. Voter pour nous, c'est approuver et la demander définitive; voter contre nous, c'est protester contre elle et demander le retour des anciennes prestations.

Confiants dans votre verdict, nous vous renouvelons l'assurance de notre entier dévouement à vos intérêts.

Vive Puybrun ! Vive la République !

VIDAL, Jean, BEFFARA, Basile, LAUSSAC, Benjamin.

Électeurs,

Mon état de santé ne me permettant plus de remplir mes fonctions de Conseiller municipal, je vous prie de reporter vos suffrages sur mon fils, médecin-vétérinaire, qui s'efforcera de mériter la confiance que vous m'avez témoignée.

BEFFARA Basile.

Cajarc

Dimanche prochain, 4 mars, la commission du bal de charité fera une distribution de pain à la mairie, de 9 à 10 heures du matin.

Postes. — Nous apprenons avec regret le départ de M. Bonal, facteur à la compagnie d'Orléans.

Par son aménité, il facilitait beaucoup les relations avec la compagnie. Il jouissait à Cajarc de l'estime générale.

Nous lui désirons beaucoup de succès dans sa nouvelle situation et nous adressons à son successeur nos souhaits de bienvenue.

Figeac

Concert de l'harmonie « les Artisans réunis ». — Le succès de la charmante soirée offerte par la société « les Artisans réunis », le 21 février, à ses membres honoraires, sous la présidence d'honneur du distingué professeur de musique M. Ritter, a été complet.

Quel programme somptueux ! Combien courtes ont été les 5 heures de musique, de chant et de poésie ! Et le tout interprété par des habitants de Figeac. C'est vraiment prodigieux.

On avait annoncé une excellente soirée, on a tenu parole : tout a été parfait.

La société musicale, sous la direction de son excellent et dévoué chef, M. Escudé, qui nous a charmés dans « Erwin », a exécuté, à l'ouverture de la première et de la deuxième partie du programme, deux morceaux ravissants. Ces deux morceaux ont été enlevés avec une verve entraînante.

Cette société mérite de réels encouragements, car elle sait maintenir sa vaillance, et sa bonne réputation.

Dans le grand air de « Sigurd », « l'air des Saisons » et « l'air de Miarka », Mme Laborie s'est montrée remarquable, une cantatrice de la meilleure école, dit le compte rendu du concert de charité donné à Brive le 28 janvier dernier.

Ce juste jugement est le nôtre et celui de la salle tout entière.

Mme Tsalpalos s'est fait connaître comme une musicienne d'un rare talent : elle a, par ses accompagnements merveilleux et admirablement rendus, rehaussés tous les chants et souligné toutes les beautés de la musique.

Le « Thème original de Remusat » donné par M. Coumme, maître répétiteur au Collège, flûtiste de grande valeur, membre de l'Étudiantina de Milhau, a été fort goûté des spectateurs. Qu'il reçoive ici tous nos remerciements.

Un des meilleurs résultats de la soirée, est la révélation de plusieurs artistes qui ont été acclamés par le public.

M. Tsalpalos, le distingué et sympathique ingénieur, a dans les « Illusions » et « Noël d'amour », produit un effet artistique des mieux goûtés.

Une place lui est désormais assignée dans nos fêtes musicales.

Merci à M. Delaurier pour ses « heures », pour ses « Trois filles » que le public a écouté avec bien du plaisir et qu'il voudrait encore entendre.

Merci aussi à M. Céréde Bertrand, qui est un violoniste reconnu ; il sait, avec cet admirable engin sonore, le roi des instruments, émouvoir et charmer le public dont il est le favori.

Nos félicitations à ces jeunes amateurs membres de la société qui, dans « Leçon de Flûte », dite par M. Aurière ; « Scène comique », si bien interprétée par MM. Labry et Gineste et « Le Concours de Bézu-les-Malandrins », bouffonnerie musicale où MM. Dilhaç, Tixier, Gineste et Labry ont révélé de remarquables qualités et ont provoqué l'hilarité générale.

Avec de tels éléments et une si bonne volonté, MM. les organisateurs ne doivent pas s'arrêter en si bon chemin et nous souhaitons que des soirées comme celle du 21 février se renouvellent souvent.

Et maintenant nous remercions bien vivement messieurs les membres du comité des « Artisans Réunis » et en particulier le très aimable et distingué président M. Miral dont le zèle, le dévouement et l'activité infatigable ont pour beaucoup contribué à ce succès.

Etat-civil du mois de février. — Naissances : Rémy-Marius-Urbain Marmande, Célestine-Eulalie Antoinette-Marie-Jeanne Desplats, Jean-Joseph-Raymond Lesgourges, Henri-Julien-Robert Vilhès, Alexandrine Elise Lavernhe, Reine Maifre, Yvette Vialars, André Célestin-Bernard Rossignol, Louis Mézezac, Gabrielle Costes.

Mariage : Guillaume Grand, ouvrier cordonnier et Olympe Pradié, sans profession ; Auguste Reyssac, caissier, et Marie Bouteau, sans profession ; Thomas Bergon, mineur, et Justine-Pélagie Longuet, sans profession ; Henri Calmet, cultivateur, et Marie-Hortense Poujade, sans profession ; Calixte Rogues maçon, et Maria Maniève, sans profession ; Victor Dalmas, chapelier, et Marie Bouby, sans profession ; Pierre Cusson, tailleur de pierres, et Philomène Pagès, repasseuse.

Décès : Gérard Ganes, 56 ans, directeur de l'école commune de garçons, faubourg d'Anjou ; Gaspard Fère, 55 ans, cultivateur à Pataclan ; Baptiste Laborie, 74 ans, cultivateur à la Croix-Blanche ; Marie Lavergne, 58 ans, sans profession, rue du Claux ; Germaine Alphonse Delroc, 10 mois, rue Revel ; Jeanne Laborie, 80 ans, sans profession à la Miséricorde ; Catherine Hiber ; Daniel Leynard 66 ans, cultivateur à Buffon.

Baptiste Cantarel, 35 ans, à Lavaysière Louis Bédrune, 74 ans, cultivateur, à Marsal ; Antoine Laocmbe, 80 ans, sabotier, hospice ; Julie Labro, 80 ans, rue Caumont ; Noémie Rossignol, 28 ans, à Puy-de-Corn ; Marie Emilie Singlaud 68 ans, à Lavaysière ; Pierre Sales, 71 ans, menuisier, rue Viguierie ; Joseph Niauxel, 71 ans, sacristain, rue Guyot.

Gramat

Un inventaire. — Nous recevons un peu tard de Gramat une note que nous résumons ci-dessous :

Judi matin vers huit heures du matin les cloches de Thégra sonnaient à toute volée appelant les « pieux » de la paroisse au salut !

Une heure après le fougueux desservant haranguait du haut de sa chaire les 400 fidèles accourus pour entendre

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Un inventaire. — Nous recevons un peu tard de Gramat une note que nous résumons ci-dessous :

Judi matin vers huit heures du matin les cloches de Thégra sonnaient à toute volée appelant les « pieux » de la paroisse au salut !

Une heure après le fougueux desservant haranguait du haut de sa chaire les 400 fidèles accourus pour entendre

ses violences contre un état sectaire, contre les spoliateurs, etc., et pour se préparer à bien recevoir le représentant de la loi chargé de l'inventaire.

A 10 heures précises le « voleur », comme on l'appelait, — sous la forme du percepteur de Gramat — entre dans l'église. Les bons catholiques se rappellent que leur curé vient de leur dire de défendre « leur bien, leur église, leur curé ». Un jeune énergumène, le propre frère d'un abbé curé à plusieurs reprises : « enleve-le, enleve-le » ce pendant que son père empêche l'agent d'avancer. Au même instant M. le curé, entouré du maire et de l'adjoint de Thégra et du conseil de fabrique, comme M. Blondeau, au nom des fabriciens, de ne pas aller plus avant. Le pauvre percepteur ne pouvant ni avancer ni reculer, est obligé d'écouter debout une longue et violente protestation faite par le doux pasteur. Devant l'impossibilité de faire un inventaire auquel s'opposait une foule hostile, l'agent se retira. Il dut dire « au revoir » mais espérons qu'il reviendra suffisamment protégé dans cette commune, jusqu'ici si paisible, mais révolutionnée depuis longtemps par un abbé batailleur qui est maintenant tout fier de se voir si bien écouté et qui s'attend sûrement d'être récompensé.

Mais auparavant, ne devrait-on pas donner une bonne leçon au ou aux coupables ?...

Malraque.

Etat civil du mois de février. — Naissances : Léonce-Albert Nininger, faubourg du Barry ; André-Jean-Joseph Lafaye, à Coste-Cauda.

Décès : Jeanne Escorbiac, 82 ans, avenue de la Gare ; veuve Marguerite Carves 68 ans, à Longuerie ; Elisa-Marie Lacroux, cinq jours à la Garenne ; Pierre Pourjade, 78 ans, avenue de la Gare ; Antoine Laparro, 63 ans, rue de la Poste ; Marie-Anne Marty, 60 ans, rue Saint-Pierre ; Victorien Laborerie 68 ans, à Molières ; Marie Teulet, 66 ans aux Cloups.

Mariages : Marie-Lazare Quercy, agent d'affaires, et Noémie Dupuy, s. p. à Gramat ; Albert Granet, cultivateur à Lavergne, et Anna Bru, s. p. à Canel ; Jean Garrigues, cultivateur à Ségala et Eugénie-Albarel, s. p. à Gramat ; Pierre Delpont, cultivateur à Bedes, et Germaine Aussel, s. p. à Caillet.

Alvignac

Une manifestation cléricale. — Les réactionnaires d'Alvignac, rendus furieux par la formation d'un Comité républicain et sans doute aussi par l'inventaire fait dans les églises, ont organisé une manifestation cléricale. Amorcée par la promesse d'une copieuse distribution de pain faite à quelques indigents, elle a eu lieu dimanche 25 février, après avoir été annoncée par une invitation signée de 11 conseillers et distribuée la veille à domicile. Ne voulant pas faire à ces messieurs une réclamation nous ne citons pas l'incorrection de style que nous relevons dans cette invitation. Nous nous contentons de signaler avec quelle méchanceté ils traitent leurs adversaires politiques de « sectaires et d'antipatriotes », et avec quelle dévotion ils s'intitulent « les libéraux ». Croyez-vous donc, Messieurs, détenir le monopole du patriotisme ? La conduite de l'un de vos chefs — grand patriote... aujourd'hui ! — fut pourtant bien loin d'être héroïque en 1870. Croyez-vous surtout être des libéraux ? Ou, sans doute, vous voulez la liberté, mais pour opprimer les autres ! Vous prétendez aussi aimer et protéger les curés. Oui, vous les aimez, mais seulement lorsqu'ils viennent prendre vos ordres et sont vos humbles serviteurs. Lorsqu'un curé vous tient à l'écart et entend être maître chez lui, comme faisait le curé Destran qui avait appris à vous connaître, alors ce curé n'est plus bon à rien, et il n'est pas de mesquine tracasserie que

Voir en quatrième page la suite de notre Chronique locale.

QUATE THERMOGENE

Remède souverain, facile et propre, contre les Douleurs, Maux de Reins, Points de côté, Bronchites, Névralgies et Maux de gorge. T^{me} Ph^o, 4 fr. 50.

AVIS

M. Léon LAGASPIE, seul pharmacien de 1^{re} classe à Catus, a l'honneur d'informer ses nombreux clients, qu'ils trouveront dans son officine des médicaments de premier choix et que son titre de pharmacien de 1^{re} classe, lui permet de préparer avec tout le soin voulu, exigé par l'art pharmaceutique et la dignité professionnelle, tout en conservant des prix assez modérés pour défier toute concurrence.

Médicaments nouveaux et préparés par M. Lagaspie avec des produits de première qualité, provenant des premières drogueries françaises (Pharmacie Centrale de France, etc.) :

Sirope Pectoral Balsamique, 2 fr. le flacon d'une efficacité absolue contre les affections des bronches et de la poitrine.

Rob Toni reconstituant, 3 fr. 50 le flacon contre anémie, pâles couleurs, etc.

Thé purgatif des Agriculteurs, 0 fr. 75 la boîte remplaçant avantageusement les divers autres Thé.

Une Lotion Capillaire, 3 fr. le flacon qui a déjà produit des effets absolument remarquables contre la chute des cheveux et les diverses maladies du cuir chevelu.

Huile de Foie de Morue
Qualité extra, 1 fr. 50 le 1/2 litre.
— 2 fr. 75 le litre.

1^{re} Qualité, 1 fr. 25 le 1/2 litre.
— 2 fr. 25 le litre.
(Verre compris).

vous n'intervient pour lui susciter des embarras.

Pour en revenir à la manifestation de dimanche, elle a eu lieu sans incidents. On a, dit-on, recueilli beaucoup de signatures. Nous n'en sommes nullement surpris. Quel en a été le résultat pratique ? Nous l'ignorons. Mais ce que nous supposons, c'est qu'une auberge voisine du lieu de la réunion et tenue par un conseiller a dû faire une bonne recette. Il en a été de même de certain café situé aux abords de la place. Continuez donc, bons réactionnaires, continuez vos amusantes fanfaronnades. Nous connaissons des pauvres toujours prêts à accepter du pain. Les débiteurs ne demandent qu'à vendre du vin et de l'alcool. Certains gosiers, toujours sèches, ne demandent qu'à s'humecter de temps en temps, et nous avons une plume toute prête pour transmettre vos hauts faits à la postérité.

Un Républicain.

Montfaucon

Une question. — L'Action libérale donne dans notre commune une réunion publique dans laquelle on entendra M. Saint-Yves, avocat délégué du comité de Paris.

Cet orateur de race n'a-t-il de commun, que le nom, avec l'ancien directeur du journal clercal le *Clairon du Lot* qui, après la disparition de cette feuille, devint directeur d'un journal socialiste à Montauban et fut délégué au Congrès socialiste de Genève.

Les Curieux.

Martel

La Mi-Carême. — Encouragés par l'énorme succès obtenu l'année dernière, les jeunes gens de notre ville se proposent de célébrer la mi-carême avec plus d'éclat encore que par le passé.

Il est regrettable que les commerçants de la localité ne se soient pas rendus en plus grand nombre à la mairie, comme ils y avaient été invités, afin de procéder à la nomination de la commission d'organisation.

Celle-ci a été toutefois désignée et a élaboré un programme des plus agréables que nous publions ultérieurement. Nous sommes sûrs qu'il attirera dans nos murs une grande affluente d'étrangers. Les membres de la commission iront à domicile présenter les listes de souscription et commenceront leurs tournées dimanche 4 mars.

Comme l'initiative de nos jeunes gens ne saurait trop être encouragée en cette circonstance, nous espérons que toutes les personnes intéressées à la réussite de la fête se montreront aussi généreuses que possible.

Elles peuvent être assurées d'avance qu'elles n'auront rien à regretter.

Gignac

Nécrologie. — Depuis quelques jours la mort fauche les rangs du Comité. Un vaillant républicain vient de disparaître en la personne de M. Arlie Baptiste, de Vielhour.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'une grande affluente de personnes. Au cimetière le président du Comité a tenu à retracer la vie toute d'honnêteté et de républicanisme du camarade défunt par les paroles suivantes :

« Mesdames, Messieurs, « Chers Camarades,

« J'ai le très douloureux devoir, au nom du Comité de dire un suprême adieu à l'homme de bien, à l'homme de cœur dont cette bière renferme les restes.

« La vie de l'excellent camarade Arlie, vous tous qui êtes ici, la connaissez certainement et votre affluente autour de sa fosse béante me paraît constituer le plus éloquent, le plus digne hommage que je puisse rendre à cette existence toute de labeur, de loyauté et de dévouement.

« La maladie qui le minait depuis longtemps et qui devait le conduire au champ de repos n'avait pas affaibli son ardeur républicaine et ces derniers temps encore il sut résister à ceux qui voulaient l'exclure de notre groupement pour le ramener aux doctrines du Syllabus.

« Père de famille modèle, camarade dévoué, citoyen honnête et laborieux, tel était l'homme dont nous pleurons la perte.

« A ses deux enfants dont l'amour filial était au-dessus de tout éloge, nous adressons nos plus vives condoléances et puissent les témoignages de sympathie sincères que se manifestent autour de cette tombe atténuer leur douleur que la mort vient si cruellement d'éprouver.

« Adieu, camarade Arlie, adieu. »

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Assistance médicale gratuite

Notre maire causera beaucoup plus de surprises à ses électeurs qu'un macaque ne peut faire de grimaces pour un morceau de sucre. Il nous donne chaque jour la preuve la plus évidente de son incompétence pour la gérance des affaires communales ; nous n'en sommes pas étonnés.

Ces jours derniers, il eut à faire dresser la liste d'assistance médicale gratuite, travail qui doit être fait chaque trimestre. Jusqu'à ce jour, cette liste comptait environ 300 inscrits ; rien de surprenant, vu la population ouvrière de la localité et les charges qui incombent à chaque ménage d'ouvriers, mais voilà ! le maire a trouvé que c'était un trop lourde dépense pour le budget qu'il ne parviendrait pas à équilibrer, si la proposition d'une loterie déjà mentionnée n'est pas acceptée, car les lots pourraient bien ne pas plaire à l'étalage.

Cela étant, M. le Maire n'a rien trouvé de mieux que de faire les premières coupes sombres en supprimant plus de deux cents inscrits dans cette liste.

Que nous importe à nous si les ouvriers de l'usine ne partagent pas les idées rétrogrades de M. le Maire ; que peut nous faire tout son cléricalisme, quand les malheureux s'offrent à nos regards ?

Pourquoi, Monsieur le Maire, ces radiations ? Ignorez-vous que dans ce nombre beaucoup s'étaient fait inscrire sur vos conseils ? Il est vrai qu'à ce moment-là vous ne teniez pas la queue de la poêle et que vous n'aviez pas à maîtriser ce capricieux animal qu'on appelle budget et que l'on vous a déjà cité comme une bête capable de donner des ruades à l'imprudent ou maladroit chargé de le conduire.

Il est également vrai que M. le Maire ajouta qu'il ferait assister les personnes radiées par le bureau de bienfaisance, mais il ne pensa pas, le povero, en disant cela, que les membres du bureau de bienfaisance, au nombre de sept, pourraient ne pas être de son avis et que, dans ce cas, deux cents malheureux ouvriers pourraient être privés des secours médicaux ou pharmaceutiques.

M. le maire tranche et décide tout seul. « Copo lou farci sans que dignu yé dignu rés. » C'est pour cela que nous n'approuvons pas l'idée peu géniale qu'il a en de faire supporter tous ces frais au bureau de bienfaisance ; c'est-à-dire de prendre sur l'argent réservé aux pauvres une grosse somme pour donner au budget communal une élasticité que son incapacité n'a pas su trouver autre part.

Il est certain que les membres du bureau de bienfaisance, n'accepteront pas cette charge onéreuse, car en l'acceptant ils comprendraient bien mal leur mission honorable qui leur fait un devoir de défendre le patrimoine des pauvres.

Opérer suivant les indications de M. le maire, serait une faute bien lourde en ce sens que, alors même que le bureau de bienfaisance serait en mesure de se charger de la dépense, ce qui n'est pas probable, nous ne pourrions que blâmer le peu clairvoyant maire de Fumel qui ignore peut-être encore que l'assistance gratuite est payée : deux cinquièmes par la commune et deux cinquièmes par le département, tandis que le bureau de bienfaisance ne bénéficiant pas de la part versée par le département aurait à payer la dépense entière.

Les idées trop étroites de M. le maire ne sauront être que préjudiciables aux pauvres de Fumel, puisque leur résultat sera celui-ci :

Supprimer deux cents assistés.

Perdre les deux cinquièmes versés par le département.

Prendre l'argent des pauvres pour soulager le budget.

Etre certains que les 200 ouvriers nécessiteux ne recevront plus aucun secours de la Commune, encore moins du bureau de bienfaisance, qui n'a pu apporter jusqu'ici tout l'adoucissement qu'il aurait voulu à la misère, même avant d'être affligé de cette nouvelle charge.

Voilà comment le maire de Fumel conduit les affaires. Aux électeurs qui ont voté pour lui de réfléchir et de voir comment l'homme aimable s'effrite et se fond dans l'orgueil du succès, et la joie d'être le premier réactionnaire dans notre commune républicaine.

PIERRE-JEAN.

Inventaires des églises. — Notre sympathique receveur de l'enregistrement continue, avec son tact habituel, le travail de l'inventaire dans les différentes paroisses du canton ; jusqu'ici les populations républicaines visitées ne lui ont pas été égarées ; nous osons croire qu'il en sera de même dans les quelques communes qu'il lui reste encore à inventorier et que partout l'accueil le plus sympathique lui sera réservé.

Le 7 courant aura lieu l'inventaire de l'église de Condat ; le 10 s'effectuera celui de l'église de Monsempron ; pour cette dernière localité, nous nous sommes laissés dire que les Frères sécularisés de Monsempron organisaient en sourdine une manifestation (ces gens-là, leur selon habitude, ne méditent leurs coups que dans l'ombre) ; nous comptons sur la fermeté du maire républicain de Monsempron pour faire respecter la loi ; ces messieurs de sacristie ont beau crier, piailler, ils n'arriveront pas à arrêter l'élan démocratique si bien commencé ; nos populations républicaines ne tomberont pas dans le piège grossier qui leur est tendu par tous ces fauteurs de désordre ; de cela nous en sommes certains.

Réunion. — Les fêtes de Carnaval ayant très bien réussi et comme entraînant et comme organisation, notre jeunesse, avide de plaisirs et de distractions, ne voulant pas rester inactive, compte déjà organiser quelque chose pour la Mi-Carême ; à cet effet, une réunion aura lieu dans les salons de l'hôtel Delloe le dimanche 4 mars, à 8 heures du soir, pour former un comité d'organisation ; un pressant appel est adressé à toutes les bonnes volontés. Nous comptons que tous les jeunes gens et hommes mariés, amis du fou rire, se rendront en grand nombre à cette invitation et organiseront une petite fête, chose assez rare chez nous.

Nous croyons aussi qu'en cette circonstance les commerçants de Fumel comprendront leur devoir et aideront de leurs deniers les inspirateurs de cette bonne idée.

Bibliographie

Madame et Monsieur

Le plus beau et le moins cher, le plus luxueux et le plus intéressant des magazines français, 25 centimes le numéro. Les 52 numéros annuels (2,000 pages, 3,000 gravures) pour 12 francs. Abonnement ram-bonnes deux fois. Madame et Monsieur, 3, Rue Rossini, Paris.

Sommaire du N° du 4 Mars 1906.

Couverture : Catalle Mendès, auteur de *Gladiateur*. — L. L. Majestés le roi de Grèce, le roi et la reine de Roumanie. — Chronique, par Paul et Victor Marguerite. — Une interview de M. Abel Hermant, par Richard Valmond (5 photographies). — M^{me} Madeleine Lemaire, Chevalier de la Légion d'honneur, par Charles Clairville (1 photographie). — La chasse à Biarritz, par Henry Spont (5 photographies). — Quelques enfants d'hommes célèbres. — Ce qu'ils pensent de leurs parents (7 photographies). — L'Exposition de M. Frano Lamy (2 photographies). — Un grand seigneur Russe (4 photographies), par Robert Endes. — A propos de notre grand concours — Un document probant. — La réorganisation du Congo (7 photographies). — Bloc-Notes d'actualités (7 photographies).

En vente partout

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1710, du 3 mars 1906.

Le nouveau bassin de radoub de Southampton, par W. D. Darvill. — Le globe de la nouvelle carte française au 50,000^e, par le colonel E. Couze. — Frein automatique de dérivé système Chapal, par L. Lecornu. — Les rubis de synthèse, par P. Sallier. — Chemin de fer de Moré à Saint-Claude, par L. Reverchon. — Une nouvelle espèce de pomme de terre, par André Dumesnil. — Essais d'un câble électrique souterrain, par J. L. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 26 février 1906, par Ch. de Villard. — L'éclipse de lune du 9 février, par Lucien Radau.

Ce numéro contient 15 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Le Cri de Paris sait tout.

« Le Cri de Paris » dit tout.

« Le Cri de Paris » raille tous les ridicules.

« Le Cri de Paris » n'a souci que de la vérité.

« Le Cri de Paris » a neuf ans d'existence.

« Le Cri de Paris » paraît chaque semaine en onze numéros sur 20 pages.

« Le Cri de Paris » contient deux grands dessins d'actualité, plusieurs portraits.

« Le Cri de Paris » ne coûte que 20 centimes.

« Le Cri de Paris » est lu par tous les gens d'esprit !

Demandez dans tous les kiosques, chez tous les libraires. Spécimen gratuit sur demande.

Abonnements : France, un an, 10 fr. ; étranger, un an, 14 francs.

Paris, 9, rue Molé (avenue de l'Opéra).

Bulletin Financier

La note optimiste des journaux français et allemands influence favorablement le marché qui au début se montre très ferme, il a cependant peu de transactions.

Notre 3 0/0 est en sérieuse hausse à 90.57.

Les établissements de crédit sont bien tenus ; la Banque de Paris maintient son cours de 1.553 ; le Crédit Lyonnais fait 1.140 ; le Crédit Foncier vaut 720 ; le Comptoir d'Escompte 645 et la Société Générale est demandée à 648.

Les chemins français sont sans changements notables.

Le Suez en hausse passe à 4.370.

A part les fonds russes qui font preuve de lourdeur, les rentes étrangères améliorent leurs positions. L'Extérieure progresse à 94,30 ; l'Italien passe à 105,40 ; le Portugais vaut 69,10 ; le Turc 94,85 et la Banque Ottomane 638 ; le Russe 3 0/0 1891 retrogradé à 68 ; le 3 0/0 1896 fait 67,05 et le Consolidé, 82,75. La Capititas est couramment traitée à 68,75.

Les actions de la C^o des Houillères de Ujo-Mières se maintiennent aux environs de 32 fr. L'usine pour la préparation mécanique du charbon du groupe de Riosa, récemment acquis par la C^o de Ujo-Mières déjà raliée au chemin de fer du Nord de l'Espagne, le sera prochainement à la nouvelle ligne de chemin de fer de la Vasco Asturiana.

Le marché de mines d'Or qui se maintenait assez ferme au cours de la précédente clôture se montre un peu moins bien disposé aujourd'hui par suite d'exécutions nouvelles qui ont pesé sur les cours ; La Rand Mines se tient à 150 ; l'East-Rand à 120. La Goldfields à 116. La Robinson Gold à 102.

FONDÉ EN 1879

L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien bureau de coupures de journaux

14, Rue Drouot, 14

PARIS

lit ou découpe par jour, 40,000 journaux ou revues du monde entier ;

publie l'Argus des Revues, mensuel

édite l'Argus de l'OFFICIEL

contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.

L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.

Adresse télégraphique : ARGUS-PRESSE-PARIS

Adresse téléphonique : 102-02

Écrire au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (IX)

Grande Pharmacie

DE LA
CROIX-ROUGE
BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE
DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE
pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix
Fournisseurs : POULENG, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :
Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe,
Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORVÈGE
Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés
Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE
BANDAGES - BAS A VARICES
DOUCHES d'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
Faire un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer
plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Suivant jugement en date du 28 février 1906, rendu sur requête, le Tribunal a déclaré en état de liquidation judiciaire le sieur GUIGNES, Joseph-Martin-Urbain, boulanger, demeurant à Castelnaud Montrater, fixé provisoirement au dit jour, 28 février, la date de la cessation de ses paiements ; nommé Monsieur Gabriel BRUEL, l'un de ses membres ; juge-commissaire de cette liquidation judiciaire, et Monsieur GRELET, arbitre de commerce, domicilié à Cahors, liquidateur provisoire.

Pour extrait conforme,
Le Commis Greffier,
A. POULVEREL.

CARBURE DE CALCIUM

Dépôt du Comptoir Central de Vente

chez MM. CAYLA et C^o à CAHORS

Adresser les ordres et demandes de prix aux agents généraux MM. DESMAZURES et LAMBERT 34, Cours du Chapeau Rouge à Bordeaux.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER

JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS

ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de

PORFÈVRE CHRISTOFFLE

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QU'IL TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

Religieuse donne secret p^r guérir

Renfants urinant au lit. Ecr. M^{me}

Burot, Chantenay (Loire).



LACTINA SUISSE

ALIMENT POUR VEAUX

Médaille d'Argent, Expos. Univ. Paris 1900

Aliment complet remplaçant avec une énorme économie le lait naturel pour l'élevage et l'élevage des veaux et porcelets. 20 ans de succès.

FRANÇOIS BRUNNER, fabricant à Lyon

On trouve la "LACTINA SUISSE" chez MM.

Jean Jouanny, propriétaire à Labenne. — E. Espinasse, épicier à Limogne. — Demeaux, marchand de grains à Montcuq. — Pierre Bachler, sellier à Bagnac. — A. Cayrol, grainetier à La Capelle-Marival. — F. Martignoutte, épicier à Assier. — Lamothe et Chansard, grainetiers à St-Céré. — Souladie jeune, épicier à St-Céré. — V.-B. Doumer, pharmacien à La Bastide-Murat.

On demande des dépositaires.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 21

UN MÉNAGE DE GARÇON

par H. DE BALZAC

Elle alla dans sa chambre, prit la boîte à couvert, la trouva légère, l'ouvrit et y vit une reconnaissance du mon-dé-piété. La pauvre mère jeta un horrible cri. Joseph et la Descoings accoururent, regardèrent la boîte, et le sublime mensonge de la mère devint inutile. Tous trois restèrent silencieux en évitant de se jeter un regard. En ce moment, par un geste presque fon, Agathe se mit un doigt sur les lèvres, pour recommander le secret que personne ne voulait divulguer. Tous trois ils revinrent devant le feu dans le salon.

— Tenez, mes enfants, s'écria la Descoings, je suis frappé au cœur : mon terme sortira, j'en suis sûr. Je ne pense plus à moi, mais à vous deux ! Philippe, dit-elle à sa nièce est un monstre ; il ne vous aime point malgré tout ce que vous faites pour lui. Si vous ne prenez pas des précautions contre lui, le méritable vous mettra sur la paille. Promettez-moi de vendre vos rentes, d'en réaliser le capital et de le placer en vignes. Joseph a un bon état qui le fera vivre,

En prenant ce parti, ma petite, vous ne serez jamais à la charge de Joseph. Monsieur Desroches veut établir son fils. Le petit Desroches (il avait alors vingt-six ans) a trouvé une étude, il vous prendra vos douze mille francs à rente viagère.

Joseph saisit le bonjour de sa mère et monta précipitamment à son atelier, il en revint avec trois cents francs : — Tenez, maman Descoings, dit-il en lui offrant son pécule, nous n'avons pas à rechercher ce que vous faites de votre argent nous vous devons celui qui vous manque, et le voici presque en entier !

— Prends ton pauvre petit magot, le fruit de tes privations qui me font tant souffrir ! Est-tu fou, Joseph ? s'écria la vieille actionnaire de la loterie royale de France, visiblement partagée entre sa foi brutale en son terme et cette action qui lui semblait un sacrilège.

— Oh ! faites-en ce que vous voudrez, dit Agathe que le mouvement de son vrai fils émut aux larmes.

La Descoings prit Joseph par la tête et le baisa sur le front : — Mon enfant, ne me tente pas. Tiens, je perdrais encore C'est des bêtises, la loterie !

Jamais rien de si héroïque n'a été dit dans les drames inconnus de la vie privée. Et, en effet, n'est-ce pas l'affection triomphante d'un vice invétéré ? En ce moment, les cloches de la messe

de minuit sonnerent.

— Et puis il n'est plus temps, reprit la Descoings.

— Oh ! dit Joseph, voilà vos calculs de cabale.

Le généreux artiste sauta sur les numéros, s'élança dans l'escalier et courut faire la mise. Quand Joseph ne fut plus là, Agathe et la Descoings fondirent en larmes.

— Il y va, le cher amour, s'écria la joueuse. Mais ce sera tout pour lui, car c'est son argent !

Malheureusement Joseph ignorait entièrement la situation des bureaux de loterie que, dans ce temps, les habitués connaissaient dans Paris comme aujourd'hui les fumeurs connaissent les débits de tabac. Le peintre alla comme un fou regardant les lanternes. Lorsqu'il demanda à des passants de lui enseigner un bureau de loterie, on lui répondit qu'ils étaient fermés, mais que celui du Perron au Palais-Royal restait quelquefois ouvert un peu plus tard.

Aussitôt l'artiste vola vers le Palais-Royal, où il trouva le bureau fermé.

— Deux minutes de moins et vous auriez pu faire votre mise, lui dit un des crieurs de billets qui stationnaient au bas du Perron en vociférant ces singulières paroles : — Douze cents francs pour quarante sous ! et offrant des billets tout faits.

A la leur du réverbère et des lumières

du café de la Rotonde, Joseph examina si par hasard il y aurait sur ces billets quelques-uns des numéros de la Descoings ; mais il n'en vit pas un seul, et revint avec la douleur d'avoir fait en vain tout ce qui dépendait de lui pour satisfaire la vieille femme, à laquelle, il raconta ses disgrâces. Agathe et sa tante allèrent ensemble à la messe de minuit à Saint-Germain-des-Près. Joseph se coucha. Le réveil n'eut pas lieu. La Descoings avait perdu la tête, Agathe avait au cœur un deuil éternel. Les deux femmes se levèrent tard. Dix heures sonnerent quand la Descoings essaya de se remuer pour faire le déjeuner, qui ne fut prêt qu'à onze heures et demie. Vers cette heure, des cadres oblongs appendus au-dessus de la porte des bureaux de loterie, contenaient les numéros sortis. Si la Descoings avait eu son billet, elle serait allée à neuf heures et demie rue Neuve-des-Petits-Champs savoir son sort, qui se décidait dans un hôtel contigu au ministère des finances, et dont la place est maintenant occupée par le théâtre et la place Ventadour. Tous les jours de tirage, les curieux pouvaient admirer à la porte de cet hôtel un attroupement de vieilles femmes, de cuisinières et de vieillards qui, dans ce temps, formaient un spectacle aussi curieux que celui de la queue des rentiers le jour du paiement des rentes au Trésor.

— Eh bien, vous voilà riche, s'écria le vieux Desroches, en entrant au moment où la Descoings savourait sa dernière gorgée de café.

Comment ? s'écria la pauvre Agathe.

— Son terme est sorti, dit-il en présentant la liste des numéros écrits sur un petit papier et que les buralistes mettaient par centaines dans une sèble sur leurs comptoirs.

Joseph lut la liste. Agathe lut la liste. La Descoings ne lut rien, elle fut renversée comme par un coup de foudre ; au changement de son visage, au cri qu'elle jeta, le vieux Desroches et Joseph la portèrent sur son lit. Agathe alla chercher un médecin. L'apoplexie foudroyait la pauvre femme, qui ne reprit sa connaissance que vers les quatre